

N° ADM/2021/03**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	29 janvier 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	29 janvier 2021	En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 49

Séance du 4 février 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 4 février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS (arrivée à 19h35 sauf délibérations n° 1 à 4), M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS (sauf délibérations n° 7 à 9 car urgence téléphonique), M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET (arrivée à 19h35)
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
M. Nicolas DEILLER, procuration à Mme Christine LEMOINE
Mme Olga LIGAULT, procuration à Guy BOURRAS
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par Yann LOISEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Mise en place de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

ADM/2021/03

Conseil communautaire du
4 février 2021**Objet : Mise en place de la Commission intercommunale pour l'accessibilité**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 du CGCT,

Considérant que la commission joue un rôle consultatif, elle ne dispose pas de pouvoir de décision ni de contrôle. Toutefois, le recours à ses connaissances et à son expertise peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration de Schémas directeurs d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) et de plans de mise en accessibilité,

Considérant que les missions d'une commission communale pour l'accessibilité sont définies par rapport à son territoire, sont limitées au seul champ des compétences transférées à l'EPCI.

En effet, hors accord passé entre une commune et son EPCI, la loi limite par défaut les missions d'une commission pour l'accessibilité intercommunale aux seuls champs de compétences transférés à l'EPCI,

Considérant que chaque année, la commission doit établir un rapport annuel présenté aux conseillers communautaires,

Considérant que ce rapport comprend une partie prospective permettant de faire toute proposition d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport peut comporter des propositions de programmes d'action, une évaluation et un suivi des réalisations, un bilan des résultats obtenus, etc. Enfin, la commission élabore un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Il est proposé que la commission soit composée comme suit :

- des représentants élus (1 élu par commune, 3 pour Joigny)
- des associations d'usagers
- des associations représentant les personnes handicapées
- des associations représentant des personnes âgées
- toute autre association œuvrant pour l'accessibilité

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 25 janvier 2021,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité,
- **APPROUVE** la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité comme précitée,
- **DESIGNE** M. Patrice CHASSERY comme président de cette commission,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Jovinien à signer tout document relatif à cette commission.



Le Président

Nicolas SORET